



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Ressources et Relations
aux administrés - Secrétariat des assemblées

CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE :
TABLETTE NUMERIQUE

N° 2024 - D - 220

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution au Président notamment en matière patrimoniale, pour décider la réforme et l'aliénation négociée de biens mobiliers,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que les conseillers communautaires et membres du cabinet ont été dotés de tablettes numériques pour la dématérialisation de l'envoi des rapports de présentation en amont des réunions du conseil et du bureau communautaire et, de façon plus générale, pour faciliter et promouvoir les usages du numérique au sein de la collectivité,

Considérant qu'à l'issue du mandat 2017-2020, un certain nombre d'entre eux ont souhaité se porter acquéreur de leur matériel,

Considérant, au regard de l'utilisation et de la personnalisation de ces outils, ainsi que de la valeur de ce type de matériel sur le marché de l'occasion, que la cession de ces matériels aux utilisateurs en ayant fait la demande pourrait intervenir à titre onéreux au tarif unitaire de 100 € TTC,

DECIDE

Article 1er : Est approuvée la cession d'une tablette numérique dont les caractéristiques sont décrites dans l'annexe 1.

Article 2 : L'élu dont le nom figure dans le tableau en annexe se porte acquéreur de la tablette au prix unitaire de 100 €.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Préfecture

le : 28 JUIN 2024

Affiché ou notifié

le : 28 JUIN 2024

Angoulême, le 28 JUIN 2024

Pour le Président,
Le vice-président,



Gérard DEZIER